



Association des comptables
généraux accrédités
du Canada

Ouvrir la voie à la prospérité par une véritable réforme fiscale

EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
ET AU MINISTRE DES FINANCES**

PAR L'ASSOCIATION DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU CANADA

SEPTEMBRE 2007

À propos de CGA-Canada

CGA-Canada est l'organisme professionnel qui représente 68 000 CGA et étudiants au Canada et à l'étranger. L'Association établit des normes professionnelles, élabore des programmes de formation, publie des documents d'intérêt professionnel et définit des directives nationales.

Renseignements :

800 – 1188 West Georgia Street, Vancouver (C.-B.) V6E 4A2
Téléphone : 604 669-3555 Télécopieur : 604 689-5845

1201 – 350, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Téléphone : 613 789-7771 Télécopieur : 613 789-7772
ou visitez le site Web de CGA-Canada, à www.cga.org/canada-fr.

© Association des comptables généraux accrédités du Canada, 2007.

Toute reproduction totale ou partielle sans autorisation écrite est strictement interdite.



Association des comptables
généraux accrédités
du Canada

Ouvrir la voie à la prospérité par une véritable réforme fiscale

EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
ET AU MINISTRE DES FINANCES**

PAR L'ASSOCIATION DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU CANADA

SEPTEMBRE 2007

Table des matières

- 1. Sommaire des recommandations 7
- 2. Introduction 9
- 3. Plan en quatre points de CGA-Canada 11
 - i. Création d’un groupe d’experts indépendant 11
 - ii. Réduction des taux d’imposition des particuliers et des sociétés 14
 - iii. Mise à profit de l’avantage du Canada sur le plan du savoir 16
 - iv. Intensification du soutien des PME et des entrepreneurs 20
- 4. Conclusion 27

UN PLAN EN QUATRE POINTS

CGA-Canada invite le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, le ministre des Finances et, enfin, le gouvernement en place à tenir compte du plan en quatre points qui suit dans le cadre du processus prébudgétaire 2007-2008. Nous estimons que ce plan est raisonnable et réalisable et qu'il constituerait une base solide pour l'établissement d'un Canada plus prospère et concurrentiel.

1. *CGA-Canada recommande au ministre des Finances de créer un groupe d'experts indépendant qui sera chargé d'entreprendre un examen en profondeur de la politique fiscale et du régime fiscal du Canada.*
2. *CGA-Canada exhorte le gouvernement à ramener les impôts des particuliers et des sociétés à un taux concurrentiel sur le plan international, en adoptant les mesures suivantes :*
 - réduire les taux d'imposition des particuliers pour toutes les tranches d'imposition;
 - relever les seuils d'impôt sur le revenu des particuliers;
 - accélérer et amplifier la réduction des impôts des sociétés.
3. *CGA-Canada exhorte le gouvernement à mettre à profit l'avantage du Canada sur le plan du savoir en prenant les mesures suivantes :*
 - augmenter le plafond actuel de 5000 \$ du crédit d'impôt pour études (CIE);
 - songer à transformer les crédits d'impôt pour études « non remboursables » en crédits « remboursables »;
 - modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour clarifier les critères d'admissibilité au CIE dans le cas des établissements d'enseignement qui offrent des cours de niveau postsecondaire;
 - étudier en priorité les recommandations formulées par le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés;
 - prendre l'initiative pour veiller à ce que les dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur qui portent sur la mobilité de la main-d'œuvre soient entièrement respectées d'ici le 1^{er} avril 2009.
4. *CGA-Canada exhorte le gouvernement à appuyer les PME et les entrepreneurs du Canada de manière plus solide et plus concrète.*
Elle recommande plus particulièrement d'améliorer le contexte

réglementaire et fiscal dans lequel évoluent les entreprises canadiennes en prenant les mesures suivantes :

- veiller à ce que la législation fiscale soit appliquée de manière uniforme d'un océan à l'autre;
- mettre en place des mécanismes qui faciliteront l'accès au capital, notamment en permettant l'utilisation des fonds d'un REER pour effectuer certains investissements dans des entreprises;
- établir des taux d'imposition spéciaux pour encourager les entreprises à investir;
- travailler avec les entreprises canadiennes pour établir des mesures de grande envergure favorisant les programmes de formation et de recyclage appuyés par les employeurs;
- ramener la cotisation des employeurs à l'assurance-emploi au même niveau que celle des employés, de manière qu'il soit avantageux, sur le plan financier, d'engager plus d'employés;
- alléger le fardeau réglementaire des PME et des entrepreneurs.

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) se réjouit à la perspective de participer, au nom des 68 000 CGA et étudiants qu'elle représente, aux consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances de la Chambre des communes qui auront lieu à l'automne 2007.

Actuellement, l'économie canadienne subit le contrecoup d'une myriade de forces positives et négatives qui ont toutes une incidence directe ou indirecte sur la prospérité et la productivité des particuliers et des sociétés.

Comme le signalait le ministre des Finances, Jim Flaherty, à la mi-août, « nos facteurs économiques fondamentaux sont des plus solides ». Le Canada jouit d'une situation financière robuste et il connaît sa meilleure performance en 30 ans au chapitre de l'emploi. Néanmoins, la hausse sans précédent du dollar et la vulnérabilité des marchés d'exportation et des marchés des capitaux, de même que l'augmentation des coûts de l'énergie, ont de quoi préoccuper.

La perte de vitesse de la productivité vient elle aussi menacer le potentiel de croissance du pays. L'indice de compétitivité mondiale 2006-2007 du Forum économique mondial témoigne de cette perte de vitesse puisqu'il révèle que le Canada est tombé au 16^e rang en 2006, alors qu'il occupait le 9^e rang en 2002. Plus récemment, l'Organisation mondiale du commerce faisait observer, dans son *Examen des politiques commerciales* du Canada publié en mars 2007, que l'ouverture sur l'extérieur du régime commercial du Canada avait permis de protéger l'économie contre plusieurs chocs extérieurs au cours des quatre dernières années, mais que l'on observait néanmoins « une croissance relativement lente de la productivité ».

La clé de la croissance et de la prospérité économiques du Canada réside dans un régime fiscal simple, transparent et équitable assorti de taux d'imposition peu élevés et compétitifs à l'échelle internationale. Cette solution n'est toutefois pas complète en soi; elle doit être accompagnée de mesures qui sortent du domaine de la fiscalité. Ces mesures reposent sur les principes fondamentaux que le Canada a épousés, en tant que nation, et qu'il a cherché à appliquer. Et ce sont les principes mêmes auxquels CGA-Canada adhère depuis toujours en tant qu'organisme :

- maintenir l'équilibre budgétaire;
- réduire la dette nationale;
- examiner et contenir les dépenses publiques;

-
- mettre en œuvre une réglementation intelligente;
 - supprimer les obstacles au commerce intérieur.

Pour bien guider ses délibérations prébudgétaires, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a posé des questions très pointues sur le régime fiscal dont le Canada doit se doter pour assurer sa prospérité future. Ce sont des questions importantes sur lesquelles il faut absolument s'arrêter. Les délibérations du Comité pourraient constituer un bon point de départ pour la discussion. Nous estimons toutefois qu'il faut mettre en place un processus distinct – un processus qui sera à l'abri des points de vue souvent partisans exprimés par les membres du Comité et les personnes invitées à témoigner. C'est de cette recommandation initiale que découle le reste de nos recommandations.

Plan en quatre points de CGA-Canada

i. CRÉATION D'UN GROUPE D'EXPERTS INDÉPENDANT

La notion d'impôt sur le revenu ne date pas d'hier. Platon en parlait déjà dans *La République*, au IV^e siècle av. J.-C., et même avant cela, des hiéroglyphes égyptiens décrivaient les incidences de l'impôt sur les agriculteurs et les artisans. Au Canada, l'impôt sur le revenu ne date que de 1917, année où, ironiquement, il avait été décrit comme une mesure « temporaire » pour financer l'effort de guerre.

Le régime fiscal actuel est on ne peut plus différent du régime envisagé et adopté au début du XX^e siècle. Au fil du temps, il est devenu inutilement complexe et lourd. Les particuliers et les sociétés doivent payer à trois ordres de gouvernement des impôts de toutes sortes dont, pour n'en nommer que quelques-uns, l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes de vente, l'impôt foncier, les taxes d'accise, l'impôt fédéral et provincial sur la masse salariale, l'impôt provincial sur le capital et l'impôt provincial relatif à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments. Et c'est sans compter les différents tarifs, droits et primes de même que le foisonnement de règlements auxquels sont assujetties les PME du Canada (voir *Le défi de la conformité : Les PME et la réglementation au Canada*, publié en 2006 par CGA-Canada).

Le régime fiscal a connu plusieurs modifications et améliorations au fil du temps. Cependant, les mesures adoptées demeuraient principalement ciblées, fragmentaires et réactives et, souvent, issues des préoccupations exprimées par un secteur particulier de la société canadienne. Bien que les mesures fiscales ciblées soient sans aucun doute utiles pour certains, ces mesures exceptionnelles ou accessoires ont pour effet de compliquer encore plus un système déjà complexe. Qui plus est, elles nécessitent généralement l'engagement de sommes considérables qui auraient pu servir à la mise en place de mesures de nature générale. Par ailleurs, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté des mesures de réduction des impôts. Il convient de mentionner, à ce chapitre, le Plan quinquennal de réduction des impôts du gouvernement du Canada, établi dans le budget fédéral de 2000. Ce programme digne d'éloges proposait une réduction cumulative de 100 milliards de dollars des impôts des particuliers et des sociétés s'échelonnant sur cinq ans.

Malgré tout, en 2005, le Canada se situait, parmi 36 grands pays industrialisés, au deuxième rang des pays ayant les taux d'imposition effectifs les plus élevés.

Comment améliorer la situation? Que faut-il faire pour donner au Canada le régime fiscal dont il a besoin pour être à la fois productif et prospère?

Chose sûre et certaine, il faut aller au-delà des demi-mesures. Cette façon de procéder n'a donné aucun résultat tangible ou mesurable. Et le régime fiscal du Canada est inutilement complexe. En outre, les taux d'imposition ne sont pas concurrentiels et le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés est beaucoup trop lourd.

Il est temps de procéder à un examen et à un remaniement en profondeur de la politique fiscale et du régime fiscal du Canada. En un mot, il faut procéder à une réforme fiscale.

Il est temps de procéder à un examen et à un remaniement en profondeur de la politique fiscale et du régime fiscal du Canada.

Dans les exposés prébudgétaires qu'elle a présentés au Comité permanent des finances de la Chambre des communes par le passé, CGA-Canada s'est toujours considérablement penchée sur la question de la fiscalité, en proposant des mesures pour l'établissement d'un régime fiscal plus équitable, plus simple, plus concurrentiel et plus efficace. Elle a recommandé la réduction des taux d'imposition des particuliers, l'adoption de taux d'imposition plus efficaces et concurrentiels pour les sociétés et l'uniformisation du régime fiscal. Elle a incité le gouvernement à revoir sa politique fiscale dans une perspective d'équité et de compétitivité et même à effectuer une importante réforme structurelle du régime fiscal en vue d'améliorer la productivité du Canada par rapport à celle de ses partenaires commerciaux. En outre, CGA-Canada a recommandé, en 2004, la création d'une Commission royale d'enquête sur la fiscalité chargée de poursuivre les travaux amorcés par la Commission royale d'enquête de 1962, laquelle avait pour mandat de favoriser la mise en place d'un régime fiscal adapté aux réalités économiques, complet et, en fin de compte, simple et juste.

C'est dans ce contexte que CGA-Canada recommande au gouvernement du Canada de nommer un groupe d'experts indépendant qui aura pour mission de revoir en profondeur la politique fiscale et le régime fiscal du Canada.

Cette notion n'est pas étrangère au gouvernement que dirige le premier ministre Stephen Harper depuis février 2006. En effet, ce gouvernement a déjà créé un certain nombre de groupes d'experts et de groupes de travail chargés d'étudier diverses questions de politique publique, notamment le Groupe d'action sur les questions relatives aux petites entreprises de l'Agence du revenu du Canada, le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence et le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés de Ressources humaines et développement social Canada chargé de mener une étude sur la conjoncture du marché du travail pour les travailleurs âgés. Le ministre des Finances Jim Flaherty a également annoncé son intention de mettre sur pied un groupe d'experts qui sera chargé

d'étudier les questions du système de passeports et de l'établissement d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières. La mise sur pied de groupes d'experts est un processus utile qui permet, en toute indépendance, de recueillir de l'information, de mener des consultations générales et de proposer un plan d'action.

En outre, la nouvelle initiative de lutte contre les paradis fiscaux qu'a annoncée le ministre Flaherty en mai 2007 prévoit la création d'un comité consultatif d'experts chargé de trouver des moyens d'accroître davantage l'équité et la compétitivité du régime canadien de fiscalité internationale. C'est là un pas en avant, mais malheureusement, un bien petit pas qui s'inscrit dans la lignée des mesures ciblées auxquelles les Canadiens se sont habitués.

De l'avis de CGA-Canada, si le gouvernement entend créer un groupe d'experts sur la fiscalité, ce dernier ne devrait pas s'intéresser exclusivement à la fiscalité internationale et au secteur des affaires. Puisque la fiscalité touche chacun d'entre nous, c'est l'ensemble du régime fiscal qui doit faire l'objet d'un examen. CGA-Canada incite donc le gouvernement du Canada à nommer un groupe d'experts indépendant auquel il confiera le mandat d'étudier en profondeur l'ensemble de la politique fiscale et du régime fiscal du Canada.

Les membres de ce Groupe d'experts sur le régime fiscal canadien seraient nommés par le ministre des Finances, après consultation du ministre du Revenu national et des ministres provinciaux et territoriaux des Finances et du Revenu. Les membres du groupe devraient organiser des consultations à grande échelle dans le cadre d'un forum public, débattre les enjeux, faire des comparaisons et donner un avis indépendant au ministre des Finances en déposant devant le Parlement un ensemble de recommandations précises. Les délibérations du groupe devraient être guidées par les questions suivantes :

- Comment restructurer le régime fiscal canadien pour le rendre plus équitable, plus simple, plus efficient et plus concurrentiel?
- Comment faire en sorte que cette restructuration mène le pays à la prospérité et à la croissance économique?
- Quelle est la meilleure façon de procéder pour établir un avantage fiscal canadien et le faire valoir sur les marchés mondiaux?

La portée des activités du Groupe d'experts sur le régime fiscal canadien devra être définie dans un souci de modernisme et d'avant-gardisme en tenant bien compte de certaines réalités socioéconomiques. D'abord, c'est bien connu, le Canada est l'un des pays dont les taux d'imposition sont les plus élevés. Deuxièmement, comme le soulignait le gouvernement fédéral dans *Le plan budgétaire de 2007*, on sait que « les nations qui réussissent le mieux sont celles qui arrivent à combiner de manière optimale les gens, les compétences,

les idées nouvelles et les technologies de pointe » afin de créer un avantage sur le plan du savoir. Troisièmement, les études démontrent que les PME sont le moteur de croissance économique du Canada. Enfin, compte tenu du vieillissement de la population, il est fort probable que la pénurie de main-d'œuvre s'intensifiera au Canada au cours des années à venir. Les statistiques suggèrent, en effet, que le nombre de travailleurs qui quitteront le marché du travail pourrait dépasser, d'ici 2017, le nombre de nouveaux travailleurs.

Par conséquent, en se fondant sur les meilleures pratiques nationales et internationales, CGA-Canada recommande que ce nouveau groupe d'experts trouve le bon dosage de mesures qui mèneront à l'établissement d'un avantage concurrentiel sur le plan fiscal et d'un avantage sur le plan du savoir, ainsi qu'à un meilleur soutien des PME et de la population active.

RECOMMANDATION 1

CGA-Canada recommande au ministre des Finances de créer un groupe d'experts indépendant qui sera chargé d'entreprendre un examen en profondeur de la politique fiscale et du régime fiscal du Canada.

ii. RÉDUCTION DES TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS ET DES SOCIÉTÉS

Gouvernements, sociétés, universitaires, groupes de réflexion et organismes nationaux réputés s'entendent pour dire que la croissance et la productivité du Canada sont tributaires d'un régime fiscal concurrentiel. Comme l'a si bien fait remarquer le ministre des Finances Jim Flaherty dans *Le plan budgétaire de 2007*, « l'allègement du fardeau fiscal se traduit par une augmentation de la qualité de vie des Canadiens ».

CGA-Canada est également de cet avis. C'est pourquoi elle a applaudi le gouvernement fédéral lorsqu'il a proposé d'importantes initiatives fiscales de l'ordre de 20 milliards de dollars dans *Le plan budgétaire de 2006*. C'est aussi pourquoi elle s'est réjouie à la lecture de *Avantage Canada – Bâtir une économie forte pour les Canadiens*, un plan économique pour éliminer la dette nette du Canada et réduire encore plus les taxes et les impôts qui a été publié en novembre 2006. Ce plan, qui visait à conférer au Canada un avantage concurrentiel mondial sur le plan fiscal, faisait état de l'intention du gouvernement de « réduire les taxes et les impôts de tous les Canadiens » et d'« établir le taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7 ». *Le plan budgétaire de 2007* faisait bien état de quelques mesures de soutien pour les familles canadiennes et les PME, mais nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral a laissé passer

une excellente occasion de faire avancer son projet d'établissement d'un avantage fiscal et de réduire les impôts de façon significative.

Le Canada doit faire mieux. En effet, il progresse moins rapidement que les autres pays développés, et il a un grand écart à rattraper. Dans son rapport sur l'état de la fiscalité au Canada (*The 2006 Tax Competitiveness Report*), l'Institut C.D. Howe faisait mention de notre statut de pays à taux d'imposition élevés, en citant les résultats d'un sondage international indiquant que le Canada se situe au 8^e rang, parmi 81 pays, pour ce qui est du taux d'imposition effectif du capital. Une étude multinationale coordonnée par KPMG révèle également que les taux d'imposition canadiens se situent bien au-dessus de la moyenne internationale. Selon les données recueillies dans 92 pays dans le cadre du sondage mondial de 2007 sur le taux d'imposition des sociétés et les taxes indirectes, le taux moyen d'imposition des sociétés canadiennes s'élève invariablement à 36,1 % depuis 2004 alors que la moyenne mondiale a baissé chaque année, ces 11 dernières années, pour se chiffrer à 26,8 % en 2007.

De plus, comme le gouvernement fédéral réussit à présenter des états financiers équilibrés et des excédents de plus en plus importants, la conjoncture se prête bien à une réduction des impôts.

Il n'est pas surprenant que le ministre des Finances ait reconnu à au moins deux reprises, dans *Le plan budgétaire de 2007*, que « les Canadiennes et les Canadiens paient encore trop d'impôts ».

RECOMMANDATION 2

CGA-Canada exhorte le gouvernement à ramener les impôts des particuliers et des sociétés à un taux concurrentiel sur le plan international, en adoptant les mesures suivantes :

- *réduire les taux d'imposition des particuliers pour toutes les tranches d'imposition;*
- *relever les seuils d'impôt sur le revenu des particuliers;*
- *accélérer et amplifier la réduction des impôts des sociétés.*

CGA-Canada n'est pas la seule à recommander ces mesures. Plusieurs organismes nationaux et groupes de réflexion réclament toujours une réduction du fardeau fiscal des particuliers et des sociétés.

Dans son analyse du budget de 2007, la Chambre de commerce du Canada reconnaît que le budget renferme plusieurs mesures positives au chapitre des impôts, mais souligne également que les taux marginaux d'imposition élevés des particuliers entravent la croissance. Après avoir donné des exemples portant sur des contribuables hautement taxés et des contribuables à faible revenu, la Chambre de commerce conclut que « nous devons continuer à

« Les Canadiennes et les Canadiens paient encore trop d'impôts. »

(Le ministre des Finances Jim Flaherty, *Le plan budgétaire de 2007*)

diminuer les taux d'impôt s'appliquant à toutes les fourchettes d'imposition et à augmenter les seuils de l'impôt sur le revenu ».

Non seulement CGA-Canada est-elle d'accord avec la Chambre de commerce du Canada, mais elle se joint à la Chambre de commerce pour exhorter le gouvernement à accélérer et amplifier la réduction du taux général d'imposition des sociétés de manière à renforcer la situation concurrentielle du Canada.

Le Canada doit se doter d'un régime fiscal simple, transparent et équitable, ainsi que de taux d'imposition bas et concurrentiels à l'échelle internationale, pour assurer la prospérité et la productivité du Canada.

« La politique fiscale est un levier essentiel de création d'un avantage compétitif dans l'économie mondiale », selon le Conseil canadien des chefs d'entreprise. « Elle a une incidence critique sur la capacité du Canada d'attirer les personnes et les investissements, pour les sociétés de favoriser la croissance et la création d'emplois et de donner aux familles la possibilité de se bâtir un avenir meilleur. » Le Conseil affirme que la politique fiscale doit mettre l'accent sur les formes de taxation qui nuisent le moins à la compétitivité et que l'impôt des sociétés est la forme d'imposition la plus dommageable pour la croissance économique. Il n'est donc pas étonnant que le Conseil canadien des chefs d'entreprise demande lui aussi une réduction considérable de l'impôt des sociétés.

L'Institut C.D. Howe se méfie des mesures d'allègement fiscal ciblées, comme en témoigne l'invitation faite aux gouvernements canadiens, en juillet 2007, à remettre la réforme fiscale à l'ordre du jour et à ramener les taux d'imposition des particuliers et des sociétés à un niveau acceptable par la communauté internationale tout en maintenant une assiette d'imposition large et neutre. L'Institut estime que cette approche est la seule valable si l'on veut que la politique en place maximise la croissance économique tout en assurant l'équité du régime fiscal. Tout comme l'Institut, CGA-Canada estime que le Canada doit se doter d'un régime fiscal simple, transparent et équitable, ainsi que de taux d'imposition bas et concurrentiels à l'échelle internationale, pour assurer la prospérité et la productivité du Canada. De plus, CGA-Canada estime que la question de la compétitivité fiscale – ou de l'avantage fiscal, pour reprendre l'expression du gouvernement – doit être étudiée en profondeur par un Groupe d'experts sur le régime fiscal canadien.

« Les gens talentueux et motivés sont devenus la ressource la plus recherchée au monde. »

(Le ministre des Finances Jim Flaherty, *Avantage Canada*)

iii. MISE À PROFIT DE L'AVANTAGE DU CANADA SUR LE PLAN DU SAVOIR

Dans *Avantage Canada*, son plan économique de l'automne dernier, le gouvernement fédéral s'est donné pour objectif d'établir un « avantage du savoir », c'est-à-dire de créer « la main-d'œuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple au monde. » Le gouvernement reconnaissait ainsi que « les gens talentueux et motivés sont devenus la ressource la plus recherchée au monde. » Il s'est donc engagé à inciter les gens à exceller :

« Nous diminuerons les taxes et les impôts et investirons dans l'éducation, la formation et l'accès au marché du travail afin que les Canadiens puissent se réaliser et faire les choix qui leur plaisent. »

CGA-Canada exhorte le gouvernement à respecter ses engagements de manière que les meilleurs espoirs du Canada disposent des ressources financières voulues pour faire des études postsecondaires. Le passage à une économie du savoir n'est plus qu'une simple théorie. L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) signalait en effet, en mai 2007, que le nombre d'emplois disponibles pour les diplômés universitaires avait doublé entre 1990 et 2006. Cette augmentation a pour corollaire une baisse des débouchés pour les personnes qui n'ont pas fait d'études postsecondaires. « Les exigences de l'économie canadienne, de plus en plus axée sur le savoir, demeureront une force motrice de l'augmentation des taux d'inscription à l'échelle nationale », affirme l'AUCC dans un résumé du rapport *Tendances dans le milieu universitaire*.

Crédit d'impôt pour études

Le gouvernement fédéral soutient les personnes qui font des études supérieures par l'intermédiaire de transferts aux provinces et aux particuliers. En réformant le crédit d'impôt pour études (CIE), le gouvernement pourrait mettre en place un mécanisme approprié et commencer ainsi à respecter les engagements pris l'automne dernier.

Bien que le coût des études supérieures augmente, cette augmentation n'est pas prise en compte adéquatement dans le régime fiscal. CGA-Canada désire formuler trois recommandations précises qui permettront de faire entrer en ligne de compte le coût croissant des études supérieures.

D'abord, bien que les crédits d'impôt remboursables et non remboursables donnent tous directement lieu à une réduction de l'impôt à payer, la différence entre ces deux types de crédits devient évidente lorsque le montant des crédits est supérieur au montant de l'impôt à payer. Dans le cas des crédits non remboursables, le contribuable n'a pas droit à l'excédent, alors qu'il a droit à un remboursement lorsqu'il s'agit d'un crédit remboursable. Comme les étudiants se situent souvent dans la tranche d'imposition la moins élevée, il n'est pas rare que le montant de leurs crédits d'impôt personnels excède celui de leur impôt à payer. La mise en place de crédits remboursables leur permettrait de recevoir du fisc un remboursement qui pourrait les aider à financer leurs études. La plupart des crédits d'impôt non remboursables relatifs aux frais de formation peuvent être reportés à une année ultérieure. Ainsi, les étudiants finissent par bénéficier d'un avantage fiscal, mais ce n'est peut-être que bien longtemps après leurs années de faibles revenus. Si ces crédits d'impôt étaient remboursables, les étudiants pourraient se servir des

sommes récupérées pour financer leurs études, et cette mesure ne serait pas coûteuse pour le régime fiscal.

Deuxièmement, CGA-Canada désire attirer l'attention des décideurs sur la transmissibilité du CIE. Le plafond annuel de 5000 \$ du CIE se traduit par une épargne fiscale d'environ 1 000 \$ par étudiant, une somme bien minime par rapport au coût des études. CGA-Canada recommande par conséquent de tripler le montant du plafond, pour le faire passer à 15 000 \$. Dans de nombreuses familles, le remboursement supplémentaire accordé aux parents ou aux personnes assumant les frais d'entretien est remis aux étudiants pour les aider à payer leurs frais de scolarité et autres frais.

Enfin, la *Loi de l'impôt sur le revenu* contient une disposition, brève mais importante, qui empêche les étudiants inscrits à certains programmes de formation d'avoir droit au CIE. Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien ou dans un autre établissement d'enseignement reconnu par Ressources humaines et Développement social Canada ont droit aux crédits d'impôt. Ces critères d'admissibilité, qui sont appropriés aux fins de la reddition de comptes, ont été modifiés dans le budget de 2004 de manière à supprimer les dispositions qui privaient de l'accès aux crédits d'impôt les étudiants qui travaillaient dans leur domaine d'études. Le gouvernement commençait ainsi à reconnaître officiellement que l'apprentissage est un processus continu. Il reste toutefois un autre obstacle qui empêche des étudiants légitimes d'avoir droit au crédit pour études, alors qu'ils ont pourtant droit au crédit pour frais de scolarité.

Sans être des universités ou des collèges reconnus, certains établissements donnent néanmoins des cours de niveau postsecondaire permettant d'obtenir des crédits universitaires. Ces établissements ne sont toutefois pas admissibles aux fins du crédit d'impôt pour études, à moins qu'ils n'aient été agréés par un gouvernement provincial dans le contexte de programmes d'aide financière assujettis à différentes lois, notamment la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. En raison de cette disposition, les programmes comme le Programme d'études professionnelles des CGA qui, sans être des programmes universitaires, donnent des cours reconnus par les universités, ont peu d'attrait pour les étudiants et les professionnels. Comme, souvent, ces programmes s'appuient sur l'acquisition d'expérience en milieu de travail ou s'adressent à des étudiants qui désirent travailler tout en poursuivant leurs études, le critère d'aide financière n'est pas pertinent.

Afin de remédier à cette situation en alignant les critères d'admissibilité sur ceux du crédit pour frais de scolarité, CGA-Canada invite le Comité permanent des finances de la Chambre des communes à recommander que l'on modifie l'alinéa 118.6(1)(i) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à supprimer

l'exigence voulant qu'un établissement soit agréé en application de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et des dispositions législatives connexes.

Travailleurs âgés

Pour mettre à profit son avantage sur le plan du savoir, le Canada doit se doter de politiques qui viendront en aide à une population dont le vieillissement s'accélère rapidement.

Dans un rapport publié en août 2007, Statistique Canada confirmait que les travailleurs âgés demeurent plus longtemps dans la population active. Le groupe des personnes âgées de 55 à 64 ans représentait 12 % de la population active en 2005, alors qu'il n'était que de 10 % il y a 30 ans.

Et le gouvernement tient compte de cette nouvelle réalité dans l'élaboration de ses politiques. CGA-Canada approuve les mesures du budget de 2007 qui permettent aux travailleurs âgés de continuer à travailler tout en touchant une partie de leur pension. Cette mesure, simple mais importante, constitue un premier pas vers la prise en compte des besoins des travailleurs âgés dans le milieu du travail actuel. Il faut toutefois faire plus.

D'ici la fin de l'année, le gouvernement fédéral recevra les recommandations du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés chargé d'étudier la conjoncture du marché du travail pour les travailleurs âgés. Bien que nous ne connaissions pas la teneur des recommandations du groupe d'experts, nous savons que ces recommandations porteront sur plusieurs points, notamment les obstacles et les facteurs de dissuasion que peuvent rencontrer les travailleurs âgés sur le marché du travail.

CGA-Canada attend avec impatience les recommandations du groupe d'experts et sera heureuse de collaborer avec le gouvernement fédéral et les différentes parties prenantes à la mise en place de stratégies qui encourageront les travailleurs à rester plus longtemps sur le marché du travail. Les milieux des affaires et de l'industrie, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont tous intérêt à mettre de l'avant des solutions à cette question.

CGA-Canada estime que la mise en place d'un nombre adéquat de mesures d'encouragement pourrait inciter les gens à travailler plus longtemps. Il serait notamment utile d'adopter des politiques permettant les pensions flexibles à temps partiel, d'améliorer les possibilités d'apprentissage et d'aborder la question de la retraite obligatoire dans toutes les provinces et territoires. Le secteur privé a également un rôle à jouer en proposant de nouvelles formules de travail, par exemple la retraite progressive, les horaires flexibles et l'apprentissage à distance par Internet.

Pour mettre à profit son avantage sur le plan du savoir, le Canada doit se doter de politiques qui viendront en aide à une population dont le vieillissement s'accélère rapidement.

Par contre, l'augmentation de l'âge d'admissibilité aux pensions publiques et la réduction des prestations de retraite anticipées ne nous semblent pas des options viables.

Mobilité interprovinciale

L'amélioration de la mobilité interprovinciale aidera considérablement à garder les travailleurs âgés dans la population active, puisqu'elle leur permettra de travailler là où ils veulent au Canada. Et elle sera avantageuse pour les affaires. Nous accueillons favorablement les objectifs établis par les premiers ministres provinciaux et territoriaux, lors de la réunion du Conseil de la fédération d'août 2007, en vue d'amener toutes les professions réglementées à se conformer à l'Accord sur le commerce intérieur d'ici avril 2009. Nous croyons toutefois que les ministres du travail fédéral, provinciaux et territoriaux devraient étendre cette exigence à tous les métiers, comme l'a proposé le ministre de l'Industrie à la réunion de juin 2007 du Comité du commerce intérieur.

Les PME sont le moteur de la croissance économique, un moteur qui revêt une importance vitale pour la prospérité à long terme du pays.

RECOMMANDATION 3

Afin de mettre à profit l'avantage du Canada sur le plan du savoir, CGA-Canada exhorte le gouvernement à s'engager à prendre les mesures suivantes :

- *augmenter le plafond actuel de 5000 \$ du crédit d'impôt pour études (CIE);*
- *songer à transformer les crédits d'impôt pour études « non remboursables » en crédits « remboursables »;*
- *modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour clarifier les critères d'admissibilité au CIE dans le cas des établissements d'enseignement qui offrent des cours de niveau postsecondaire;*
- *étudier en priorité les recommandations formulées par le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés;*
- *prendre l'initiative pour veiller à ce que les dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur qui portent sur la mobilité de la main-d'œuvre soient entièrement respectées d'ici le 1^{er} avril 2009.*

iv. INTENSIFICATION DU SOUTIEN DES PME ET DES ENTREPRENEURS

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la principale source de nouveaux emplois de l'économie canadienne. En réalité, ces entreprises sont le moteur de la croissance économique, un moteur qui revêt une importance vitale pour la prospérité à long terme du pays.

Dans Saisir l'avantage concurrentiel du Canada : la petite entreprise a de grands projets (Perspectives et priorités budgétaires pour 2007), la Fédération

canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) fait observer ce qui suit au sujet des PME du Canada :

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont la base de l'économie canadienne et leur impact sur la création d'emplois au pays au cours des 25 dernières années a été considérable... Elles représentent plus de 97 % des établissements commerciaux indépendants [...] et près de la moitié du PIB du Canada. En 2005, les PME employaient plus de 6,7 millions de Canadiens, soit 64 % des employés du secteur privé... Il est clair que les PME ont été un élément moteur de l'expansion remarquable de l'économie canadienne ces dernières années et elles constituent toujours l'une des principales sources de la richesse et de la croissance qui expliquent la prospérité économique actuelle du Canada.

Le gouvernement du Canada agit judicieusement en cherchant à mettre en place un environnement particulièrement propice offrant aux PME un mariage idéal de conditions qui favoriseront leur prospérité. Cependant, même les meilleures intentions ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Comme nous l'avons mentionné, certains affirment que les taux d'imposition des sociétés canadiennes sont extrêmement élevés et ne sont en aucune façon concurrentiels. D'autres estiment que le fardeau réglementaire et les coûts élevés qu'entraîne son observation sont une grande source d'angoisse pour les PME du Canada. À l'issue d'un sondage que nous avons effectué auprès de PME, nous avons constaté que plus de 85 % des répondants canadiens s'inquiétaient de la quantité, de la complexité et de l'iniquité de la réglementation gouvernementale.

En même temps, nous sommes réconfortés par le rapport final du Groupe d'action sur les questions relatives aux petites entreprises de l'Agence du revenu du Canada, qui propose des solutions pour réduire le fardeau lié à l'observation des petites entreprises. Nous voyons également d'un bon œil les mesures proposées, dans le budget de 2007, pour donner un avantage entrepreneurial au Canada – notamment les mesures visant à réduire de 20 %, d'ici novembre 2008, le fardeau de paperasserie fédérale imposé aux petites entreprises et à alléger le fardeau d'observation des règles fiscales des petites entreprises en réduisant la fréquence de leurs versements d'impôt et de production de leurs déclarations. Il est à espérer que le gouvernement adoptera d'autres mesures de cette nature.

CGA-Canada estime qu'on accroîtrait considérablement la productivité et la croissance de l'économie canadienne en apportant certaines améliorations, notamment les suivantes, au contexte réglementaire et fiscal dans lequel évoluent les entreprises canadiennes.

RECOMMANDATION 4

CGA-Canada exhorte le gouvernement à s'engager à prendre les mesures suivantes :

Améliorer le contexte réglementaire et fiscal dans lequel évoluent les entreprises canadiennes en

- veillant à ce que la législation fiscale soit appliquée de manière uniforme d'un océan à l'autre;*
- mettant en place des mécanismes qui faciliteront l'accès au capital, notamment en permettant l'utilisation des fonds d'un REER pour effectuer certains investissements dans des entreprises;*
- établissant des taux d'imposition spéciaux pour encourager les entreprises à investir;*
- travaillant avec les entreprises canadiennes pour établir des mesures de grande envergure favorisant les programmes de formation et de recyclage appuyés par les employeurs;*
- ramenant la cotisation des employeurs à l'assurance-emploi au même niveau que celle des employés, de manière qu'il soit avantageux, sur le plan financier, d'engager plus d'employés;*
- allégeant le fardeau réglementaire des PME et des entrepreneurs.*

De toute évidence, la législation fiscale du Canada est excessivement et inutilement complexe.

Application uniforme de la législation fiscale

De toute évidence, la législation fiscale du Canada est excessivement et inutilement complexe. C'est un fait indéniable. Ce qui n'est pas aussi évident toutefois, pour les contribuables comme pour les comptables, c'est le sens de certaines dispositions des lois fiscales canadiennes. Ces « zones de flou » peuvent être interprétées de différentes manières, qui sont parfois contradictoires, par les milliers de vérificateurs et centres fiscaux du pays qui doivent se mesurer aux complexités de la fiscalité canadienne.

Ainsi les règles qui permettent de déterminer si un contribuable est un travailleur indépendant ou un employé, tout comme les dispositions relatives à « l'espoir raisonnable de tirer un profit » sont loin de faire l'unanimité. Il est fort possible, dans un cas comme dans l'autre, qu'un vérificateur de Calgary arrive à une conclusion tout à fait différente de celle d'un vérificateur de Halifax. Lorsque l'application des lois repose sur le jugement, il est impossible qu'elle soit complètement uniforme.

Cette situation est injuste et doit être remise en question. Le Canada doit se doter d'un régime fiscal plus prévisible pour favoriser la croissance et la prospérité continue de l'économie. Nous suggérons donc au gouvernement de

prendre des mesures pour assurer une application uniforme des lois fiscales d'un océan à l'autre.

Élargir l'accès au capital

Bien que l'augmentation du seuil de la déduction fiscale accordée aux petites entreprises constitue un pas dans la bonne direction, les PME ont toujours des obstacles considérables à surmonter, notamment le problème de l'accès au capital. Ce problème est particulièrement épineux pour les femmes entrepreneures, qui sont en outre désavantagées par des préjugés sexistes persistants qui nuisent souvent à leur aptitude à développer leurs réseaux, à obtenir des prêts pour leur entreprise et à établir une bonne cote de solvabilité.

Le régime fiscal du Canada doit épauler les PME et les entrepreneurs – et l'accès aux fonds des REER pour les investissements dans les entreprises nous semble un excellent point de départ. Il est vrai que les REER autogérés peuvent détenir des actions de sociétés canadiennes fermées admissibles, mais les circonstances dans lesquelles cela peut se faire sont très limitées. Cette mesure ne va tout simplement pas assez loin pour aider les propriétaires de petites entreprises à obtenir les fonds dont ils ont besoin pour monter ou agrandir leur affaire.

Dans *Saisir l'avantage concurrentiel du Canada : la petite entreprise a de grands projets (Perspectives et priorités budgétaires pour 2007)*, la FCEI, reconnue comme le porte-parole des petites et moyennes entreprises du Canada, recommande de « permettre aux propriétaires d'entreprise de retirer des fonds de leur REER pour apporter des capitaux à leur entreprise [...] comme cela est possible pour les régimes d'accès à la propriété et d'encouragement à l'éducation permanente. »

Tout comme la FCEI, CGA-Canada appuie l'élargissement de l'utilisation des fonds des REER pour y inclure l'apport de capital à une entreprise.

Promouvoir l'investissement dans les entreprises en établissant des taux d'imposition spéciaux

Cette idée n'est pas nouvelle, et certainement pas pour le gouvernement fédéral actuel. Nous avons déjà mentionné que, dans *Avantage Canada*, le plan économique national mis de l'avant par le ministre des Finances Jim Flaherty en novembre 2006, le gouvernement s'est donné pour priorité d'établir le « taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du G7 ».

Dans l'article « Growing Global Leaders: The “Hollowing Out” Solution » (Création de chefs de file mondiaux : la solution de l'« évidement ») publié dans le *Globe and Mail* en juin 2007, le doyen de la Rotman School of

Management, Roger Martin, et le président et chef de la direction de la Banque Royale du Canada, Gordon M. Nixon, recommandent de « fondamentalement repenser » la philosophie d'imposition du Canada. Ils citent une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui porte sur les trente pays les plus industrialisés et les plus riches du monde pour faire observer que « le Canada a le troisième taux d'imposition le plus élevé des investissements des entreprises : 36,6 % contre une moyenne de 20,6 % ». Qui plus est, alors que la plupart des autres pays industrialisés se sont dotés de structures fiscales tendant plus à encourager qu'à décourager les investissements des sociétés, le Canada ne semble pas leur avoir emboîté le pas. « L'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple, ont environ la même imposition globale que le Canada, mais elles ont des taux d'imposition sur les nouveaux investissements dans des entreprises d'environ 24 % contre 37 % chez nous. »

Compte tenu de ces statistiques, CGA-Canada appuie entièrement l'initiative du ministre des Finances et encourage ce dernier à établir « le taux d'imposition le plus bas au sein des pays du G7 », afin de faire du Canada un chef de file mondial sur le plan des nouveaux investissements des entreprises et de stimuler encore plus la prospérité et la productivité au pays.

Généralisation de la formation et du recyclage appuyés par les employeurs

Selon une étude de la FCEI, les PME estiment que les allègements fiscaux et les crédits d'impôt, de même que les programmes de formation appuyés par le gouvernement, sont des stratégies efficaces pour favoriser la formation.

CGA-Canada estime que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de soutien en adoptant, par exemple, les mesures suivantes :

- appuyer des stratégies qui favorisent l'amélioration des compétences au moyen de la formation à distance, par exemple en facilitant l'accès aux installations et aux réseaux à large bande au Canada, particulièrement dans les régions rurales ou isolées;
- alléger les cotisations à l'assurance-emploi des entreprises qui investissent directement dans la formation sur place de leurs employés, moyennant l'élaboration de critères d'admissibilité;
- aider les professionnels formés à l'étranger à pouvoir exercer leur profession au pays en améliorant l'échange d'information;
- offrir des incitatifs financiers, comme des allègements des impôts ou des cotisations à l'assurance-emploi, aux employeurs qui donnent du temps à leurs employés pour leur permettre d'obtenir leur accréditation professionnelle.

Parité des primes d'assurance-emploi versées par les employeurs et les employés

CGA-Canada félicite le gouvernement fédéral d'avoir réduit graduellement les cotisations d'assurance-emploi au moyen de 13 réductions consécutives depuis 1994. Il subsiste néanmoins un déséquilibre structurel dans le programme d'assurance-emploi, puisque le taux de cotisation des employeurs demeure plus élevé que celui des employés. Nous avons déjà abordé cette question dans l'exposé prébudgétaire que nous avons présenté devant le Comité permanent des finances en octobre 2003. En 2007, la différence entre le taux de cotisation des employés et celui des employeurs est de 0,72 \$ (1,80 \$ par rapport à 2,52 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable). Cette injustice n'a aucune justification stratégique; elle ne sert qu'à décourager les employeurs d'agrandir leur entreprise et d'engager de nouveaux employés.

CGA-Canada estime que le taux de cotisation des employeurs à l'assurance-emploi devrait être exactement le même que celui des employés. La meilleure façon de procéder, qui est aussi la manière la plus productive, consiste à ramener le taux de cotisation des employeurs au niveau du taux de cotisation des employés. Cette solution constituera un incitatif financier pour les employeurs et les encouragera à engager plus de personnel, ce qui aura nettement une incidence positive sur l'économie et la productivité.

CGA-Canada aimerait attirer l'attention du Comité permanent des finances sur une autre injustice structurelle. Cette injustice, que nous avons soulevée en mai 2007 devant le Comité permanent de la condition féminine, a trait à l'accès des entrepreneurs au programme d'assurance-emploi. Les entrepreneurs – notamment les femmes – se trouvent devant un dilemme tout à fait unique : en tant qu'employeurs, ils contribuent financièrement au programme d'assurance-emploi, mais en tant que particuliers, ils n'ont pas accès aux prestations de ce programme. Nous sommes d'avis que le programme d'assurance-emploi devrait être élargi pour mieux répondre aux besoins des entrepreneurs, et particulièrement des femmes entrepreneures. À juger par ses recommandations, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes est également de cet avis.

Réduction de la paperasserie

Enfin, et surtout, nous terminons par quelques réflexions sur l'engagement du gouvernement fédéral à réduire la paperasserie de 20 %. C'est là une bonne nouvelle pour les petites entreprises. En effet, le poids et le coût du fardeau réglementaire frappent démesurément ces entreprises, celles-là mêmes qui font tourner l'économie canadienne.

Le gouvernement s'est engagé à obliger les principaux ministères et organismes fédéraux chargés de la réglementation « à dresser, d'ici septembre 2007, un

inventaire des exigences administratives et des obligations documentaires imposées aux entreprises. » Il s'est en outre engagé, dans *Le plan budgétaire de 2007*, à alléger de 20 % le fardeau de ces exigences et obligations d'ici novembre 2008.

La réduction de la paperasserie ne doit pas être laissée au hasard.

La réduction de la paperasserie dans les délais précisés ne doit pas être laissée au hasard, mais doit faire l'objet d'un suivi structuré au moyen d'indicateurs de performance. Il faut mettre en place un mécanisme qui permettra au gouvernement de rendre compte de la manière dont il s'acquitte de ses engagements, particulièrement en ce qui a trait à cet objectif. Par conséquent, CGA-Canada demande respectueusement au gouvernement du Canada de déposer au Parlement un rapport d'étape, à l'automne 2007, en même temps que l'inventaire des exigences. Cette mesure rejoint la philosophie de reddition de comptes et de transparence à laquelle adhère le gouvernement.

Les possibilités d'amélioration du régime fiscal canadien sont légion. Toutefois, la clé de la santé et de la prospérité économiques à long terme réside dans un régime fiscal simple, transparent et surtout équitable, assorti de taux d'imposition concurrentiels à l'échelle internationale.

Le régime fiscal du Canada, qui est devenu inutilement – mais pas irrémédiablement – complexe, menace sérieusement la compétitivité du pays à l'échelle internationale. Bien que CGA-Canada et ses membres aient des opinions sur la façon de surmonter ce problème, la recherche d'une solution efficace doit passer par des consultations auprès des Canadiens et de spécialistes de ce domaine souvent obscur qu'est la fiscalité. C'est pourquoi le groupe d'experts que nous proposons devrait être mis sur pied dès que possible et être chargé de faire ses recommandations dans un avenir rapproché. CGA-Canada estime que le Canada ne peut continuer à retarder la mise en chantier d'une réforme véritable – en se contentant d'adopter périodiquement des demi-mesures – s'il veut reprendre sa place au rang des pays industrialisés les plus prometteurs du monde.

Comme toujours, c'est avec grand plaisir que CGA-Canada saisit l'occasion qui lui est offerte de participer à cet important débat d'intérêt public et qu'elle demeure à la disposition du comité pour discuter de façon approfondie des différents éléments de son exposé prébudgétaire de 2007. CGA-Canada espère bien collaborer aux efforts des parlementaires et de l'équipe du gouvernement pour faire avancer ses recommandations et pour donner au Canada le régime fiscal dont il a besoin pour assurer sa prospérité et sa productivité futures.

